REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie

Y - MINE

MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF POSTS AND TELECOMMUNICATIONS

4:

PROCES-VERBAL DE RECETTE DES PRESTATIONS

MARCHE N°00000040/M/MPT/SG/DAG/2021 DU 15 OCTOBRE 2021, PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°00000025/AONR/MPT/CIPM/2021 DU 17 AOUT 2021 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET OU BUREAU D'ETUDES EN VUE DU RENFORCEMENT DES CAPACITES DU PERSONNEL DU MINPOSTEL DANS LA REALISATION DE LA MISSION DE VEILLE SECURITAIRE, OBJET DE L'AVENANT N°0000030/AV/MPT/CIPM/2022 DU 09 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux et le douze du mois de septembre, la Commission cidessous, constituée par invitation n°00003519/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA du 02 septembre 2022, s'est réunie à l'effet de procéder à la réception du marché susvisé, conformément aux dispositions de l'article 26 dudit marché.

Il s'agit de :

Président : KOUKOLO KOUKOLO Germain, représentant du Maître d'Ouvrage

Rapporteur: BITYEBIYA'A Pierrette Epse EVINA, Directeur de la Sécurité des Réseaux et des Systèmes d'Information/MINPOSTEL;

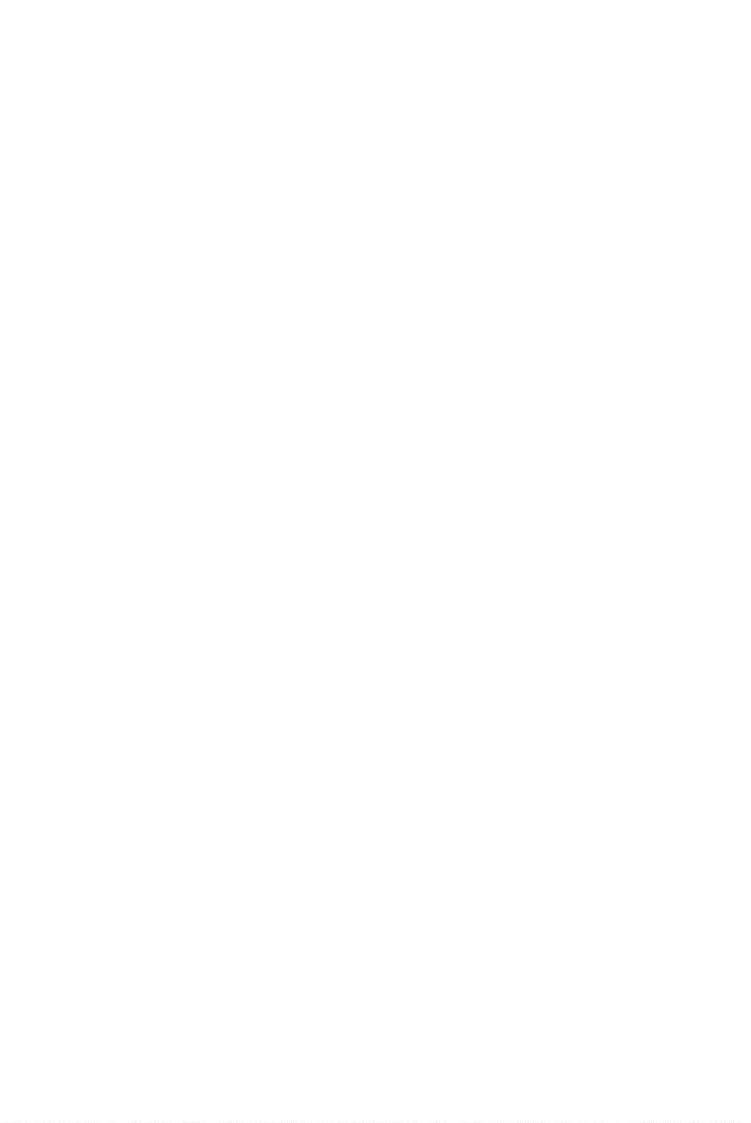
Membres:

- GNOGA DIKDIM Charles, Sous-Directeur de la Sécurité des Réseaux/MINPOSTEL ;
- YOUSSOUFA PASSOUTE, Chef de service des Marchés/MINPOSTEL;
- MEYO Jean-Yves, Chef Service des Audits de Sécurité/DSR ; 4
- DJASEP Thierry, Chef Service des Autorisations /DSR;
- BOUBA DJAMAA, représentant de l'ANTIC ;
- MIMPOUMOU Marie Bernadette, Chef Service de la Formation/DAG;
- BEDIBIKI BOUGONG Virginie, Chef de bureau des DAO;
- le Directeur Général de KIAMA ;

Observateur: MANGA AYISSI Roger, représentant de la DGCMP/MINMAP.

Après les civilités d'usage et le rappel de l'objet de la rencontre par le Président de séance, les Commissaires ont arrêté la méthodologie de travail, articulée autour de deux (02) points, à savoir :

- la présentation du rapport de l'Ingénieur ;
- la vérification de l'exécution des prestations.



EN CE QUI CONCERNE LE RAPPORT DE L'INGENIEUR

Au terme de la lecture du rapport de l'ingénieur, il ressort que :

- les prestations ont été exécutées conformément aux termes de référence du marché;
- le rapport d'exécution de la prestation a été produite.

POUR CE QUI EST DE LA VERIFICATION DE L'EXECUTION DES **PRESTATIONS**

En se basant sur le rapport de l'Ingénieur du marché et le PV de recette technique, la commission de recette des prestations prononce la recette du marché.

En foi de quoi le présent procès-verbal, est établi et signé ce jour, pour servir et valoir ce que de droit./-a

Le Rapporteur

Ingénieur des Télécommunications

Le Président

Dr. Koukolo K. Hermain Ph.D Droit International Professeur d'Enseignement Normal

Les Membres

Gnoga Dikdim Charles Ingénieur Principal des Travaux

METO Jean-JUS

Inspecteur des Postes et Télécommunications

D310 CLAIR!